

Francis HILLMEYER
Député-maire de Pfastatt

Paris, le 8 juin 2006

FRANCIS HILLMEYER DEMANDE UNE MODULATIONS DES SANCTIONS POUR
LES EXCES DE VITESSE :
LE MINISTRE LUI INDIQUE QUE C'EST DORENAVANT CHOSE FAITE

Le Ministre des transports vient de répondre au député du Haut-Rhin qui préconisait à propos des excès de vitesse par souci d'équité un l'échelonnement des peines en fonction du nombre de kilomètres dépassés.

Le député faisait prévaloir qu'il serait plus simple et plus juste d'établir un échelonnement des peines, km après km, à partir de la vitesse autorisée, au cas par cas, plutôt que de pratiquer un « forfait » fatalement injuste pour ceux qui frôlent des limites inférieures, car dépasser de 1 ou de 20 KM/h la vitesse autorisée est punie au même niveau.

Le ministre vient de lui indiquer que le gouvernement a décidé, afin de répondre à cette demande partagée par de nombreux concitoyens, d'adapter dorénavant l'échelle des peines applicables et d'introduire davantage de proportionnalité dans les sanctions. Désormais pour les excès de vitesse inférieurs à 20KM/h hors agglomération, une contravention de troisième classe a été instituée. Parallèlement, les excès de vitesse de 50km/h et plus sont sanctionnées plus sévèrement.

Le ministre conclut en indiquant que l'instauration de la progressivité des sanctions permet de faire partager plus sûrement, par le plus grand nombre, le bien-fondé des mesures en faveur de la sécurité routière.